

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur le projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Air Energie Climat (SCoT-AEC) Pays du Mans

Cette enquête publique se déroulera sur une période de 34 jours consécutifs :
du lundi 6 octobre 2025 9h00 au samedi 8 novembre 2025 11h45

Par arrêté n°2025_01, en date du 9 juillet 2025, le Président du Syndicat Mixte du Pays du Mans, M. Stéphane LE FOLL, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de SCoT-AEC Pays du Mans, valant Plan Climat, arrêté le 12 mai 2025, comprenant notamment en annexe un Plan d'Actions Qualité de l'Air pour Le Mans Métropole.

Le périmètre du SCoT-AEC Pays du Mans couvre 6 intercommunalités du centre de la Sarthe soit 90 communes et environ 317 000 habitants.

Ce projet politique à 20 ans définit les objectifs équilibrés du Pays du Mans à l'horizon 2046, dont le fil conducteur est l'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS), il permettra la mise en place d'un nouveau modèle d'aménagement dans la transition écologique, la maîtrise de l'artificialisation des sols et l'amélioration du bien-être et de la qualité de vie.

Le Tribunal Administratif de Nantes a désigné, le 4 juin 2025, une commission d'enquête composée comme suit :

- Président : Gilles LEDOUX, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef de mission, à la retraite ;
- Membres titulaires : Catherine PAPIN, secrétaire à la retraite et Thierry LAMBERT, administrateur territorial, à la retraite ;
- Membre suppléant : Olivier RICHARD, conseiller pédagogique de l'éducation nationale, à la retraite.

Consultation du dossier d'enquête au format papier aux heures d'ouverture au public pendant toute la durée de l'enquête :

- Au siège de l'enquête : locaux du Pays du Mans (15/17 rue Gougéard – 3^{ème} étage – 72000 Le Mans) ;
- Aux sièges des six intercommunalités (Le Mans Métropole, La Champagne Conlinoise et Pays de Sillé, Le Gesnois Bilurien (ateliers communautaires), Maine Cœur de Sarthe, l'Orée de Bercé Belinois, le Sud Est Manceau) ;
- Les mairies des communes suivantes : Ballon - Saint Mars, Bouloire, Sillé-le-Guillaume, Trangé et Yvré l'Evêque.

Consultation du dossier d'enquête au format numérique :

- Sur le site Internet du Pays du Mans : <https://www.paysdumans.fr/> ;
- Dans le registre dématérialisé à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/6421> .

Permanences de la commission d'enquête pendant toute la durée d'enquête :

EPCI	Lieux d'enquête	Dates de permanences de la CE
LE MANS METROPOLE	Hôtel de Ville du Mans <i>Place Saint Pierre – 72039 Le Mans</i>	Vendredi 10 octobre -14h00 à 17h00 Mardi 21 octobre - 14h00 à 17h00 Mardi 4 novembre - 9h00 à 12h00 Samedi 8 novembre - 8h45 à 11h45
	Mairie de Trangé <i>1 rue de la Mairie – 72650 Trangé</i>	Jeudi 30 octobre - 14h00 à 17h00
	Hôtel de Ville d'Yvré l'Evêque <i>16 avenue Guy Bouriat 72350 Yvré l'Evêque</i>	Lundi 13 octobre 14h00 à 17h00
CHAMPAGNE CONLINOISE ET PAYS DE SILLE	Siège Communauté de Communes 4CPS <i>Pôle Intercommunal, 4 rue de Gaucher 72 240 Conlie</i>	Vendredi 17 octobre - 9h00 à 12h00 Lundi 3 novembre - 14h00 à 17h00
	Mairie de Sillé-le-Guillaume <i>Place de la résistance 72140 Sillé-le-Guillaume</i>	Mercredi 8 octobre - 9h00 à 12h00
LE GESNOIS BILURIEN	Ateliers communautaires <i>398 Route des Sittelles 72450 Montfort-le-Gesnois</i>	Mardi 14 octobre - 14h00 à 17h00 Mardi 28 octobre - 14h00 à 17h00
	Mairie de Bouloire <i>10 rue Nationale 72 440 Bouloire</i>	Jeudi 23 octobre - 9h00 à 12h00
MAINE CŒUR DE SARTHE	Siège Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe <i>ZA « Les Petites Forges » - 918, rue des Petites Forges 72 380 Joué-l'Abbé</i>	Mardi 7 octobre - 14h00 à 17h00 Lundi 20 octobre - 9h00 à 12h00
	Mairie de Ballon - Saint Mars <i>Espace François Mitterrand 72 290 Ballon Saint Mars</i>	Lundi 27 octobre - 14h00 à 17h00
OREE DE BERCE BELINOIS	Siège Communauté de Communes Orée de Bercé Belinois <i>Hôtel communautaire, 1 rue Ste Anne 72 220 Ecommy</i>	Lundi 6 octobre - 9h00 à 12h00 Mercredi 22 octobre - 14h00 à 17h00
SUD EST MANCEAU	Siège Communauté de Communes Sud Est Manceau <i>Rue des écoles, 72 250 Parigné l'Evêque</i>	Mercredi 15 octobre - 9h00 à 12h00 Jeudi 30 octobre - 14h00 à 17h00

Formulation d'observations relatives à l'enquête :

Le public pourra formuler ses observations orales ou écrites comme suit :

- Sur les registres d'enquête format papier placés sur les lieux d'enquête, même en l'absence de la commission d'enquête ;
- Lors des permanences de la commission d'enquête ;
- Par correspondance postale adressée à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête sur le SCoT AEC, au siège du Pays du Mans : *Syndicat Mixte du Pays du Mans 15/17 rue Gougéard 72 000 LE MANS* ;
- Sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/6421> , sachant que l'anonymisation sera possible ;
- Par courriel via l'adresse mail suivante : scotaec-enquetepublique@registre-dematerialise.fr .

Clôture de l'enquête et processus final :

La commission d'enquête transmettra son rapport, et ses conclusions motivées, au Président du Pays du Mans et au Président du Tribunal administratif de Nantes, dans les trente jours à compter de la fin de l'enquête. L'autorité compétente publiera le rapport et les conclusions de la commission d'enquête sur le site Internet du Pays du Mans et le tiendra à disposition du public en son siège. La mise à disposition du public de ces documents y compris par voie dématérialisée sera effective pendant 1 an à compter de la fin de l'enquête publique.

Le comité syndical du Pays du Mans est l'autorité compétente pour approuver, suivre, et réviser le SCoT-AEC Pays du Mans. Il procédera, au terme de l'enquête publique et sous réserve des résultats de l'enquête, à l'approbation du SCoT-AEC. Toute information concernant le dossier d'enquête publique peut être demandée à Monsieur Julien ROISSÉ – Pays du Mans – 15/17 rue Gougéard 72 000 LE MANS – 02.43.51.23.23.